réinventons / notre métier

Cachet et Code de l'intermédiaire	Service destinataire

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE RISQUE
RESPONSABILITÉ CIVILE DES BUREAUX D'ÉTUDES INDUSTRIELS

(n'intervenant pas dans les domaines du bâtiment et du génie civil)

PROPOSANT

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Code SIRET : ..... **Code NAF (INSEE) :** .....

Numéro client : .....

☐ PROJET AN

☐ AN

☐ REMPLACEMENT CONTRAT N° .....

Date d'effet : |__|__|__|__|__|__| Échéance principale : |__|__|__|__|

Fractionnement : |__|__|__|__| (A,S,T,M)

* pour toute intervention dans les domaines du bâtiment et du génie civil, merci de contacter votre interlocuteur AXA habituel.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

■ FORME JURIDIQUE : .....

■ DATE DE CRÉATION DE L'ENTREPRISE : |__|__|__|__|__|__|

■ ADRESSE DU SITE INTERNET DE L'ENTREPRISE : .....

.....

■ PROCÉDURE COLLECTIVE (SAUVEGARDE, REDRESSEMENT JUDICIAIRE) AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES : ☐ OUI ☐ NON

■ DÉSIGNATION DES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES DEVANT AVOIR LA QUALITÉ D'ASSURÉ :

■ QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS ET RESPONSABLES (Joindre les CV)

■ S'AGIT-IL D'UN GROUPE D'ENTREPRISES ? ☐ OUI ☐ NON
(Si oui, joindre un organigramme)

■ ÉLÉMENTS QUANTITATIFS :

- Effectif de l'entreprise (personnel salarié ou non y compris intérimaires) : .....
- Rémunérations (1) : .....
- Chiffre d'affaires / Honoraires : .....

DESCRIPTIF DES ACTIVITÉS

■ DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES ACTIVITÉS :
(Joindre tout document de présentation de l'entreprise : plaquettes commerciales, réalisations, brochures…)

(1) Rémunérations :
- montant total des sommes figurant sur la déclaration annuelle des salaires faite à l'administration fiscale ou sur tout document qui lui serait substitué.
- 50 % du montant hors taxes des factures des entreprises de travail temporaire ayant procuré du personnel intérimaire à l'assuré.

■ MISSIONS EXERCÉES

Libellé des missions assumées	Par le proposant	Par ses sous-traitants	
	Préciser oui ou non ci-dessous		*% CA*
Missions d'études « pures »			
Etudes préliminaires : études de marché, d'infrastructure, de rentabilité			
Etudes techniques : établissement d'avant projet, de spécifications techniques, de devis, de projets définitifs			
Passation des commandes : suivi de la fabrication dans les usines des fournisseurs, contrôle des fournitures, de l'emballage et du transport			
Surveillance, direction, coordination des travaux : du montage, des essais, de la mise en route, des travaux d'entretien, de contrôle, réparation, assistance technique (sans réalisation du montage)			
Ensemblier (en sus des missions précitées)			
Exécution du génie civil			
Fourniture d'équipements			
Montage (y compris levage/manutention)			
Essais et mise en route			
Autres activités			
Fabrication et/ou commercialisation des produits/équipements dont le proposant a assumé les études décrites ci-dessus			
Fabrication et/ou commercialisation de produits/équipements en dehors de toute mission d'étude			
Autres missions ou activités			
Décrire les autres missions ou activités :			

■ DOMAINES D'ACTIVITÉ / SPÉCIALITÉS

Disciplines techniques dans lesquelles le proposant intervient

■ SECTEURS D'INTERVENTION

Secteurs industriels auxquels sont destinées les missions

Les missions sont-elles exercées dans un ou plusieurs des secteurs suivants ?

- Aéronautique ..... ☐ OUI ☐ NON
- Spatial ..... ☐ OUI ☐ NON
- Nucléaire ..... ☐ OUI ☐ NON
- Equipement médical ..... ☐ OUI ☐ NON
- Produits pharmaceutiques ..... ☐ OUI ☐ NON
- Automobile ..... ☐ OUI ☐ NON
- Pétrochimie ..... ☐ OUI ☐ NON
- Chimie ..... ☐ OUI ☐ NON
- Production d'énergie ..... ☐ OUI ☐ NON

Ces missions sont-elles sous-traitées ? ..... ☐ OUI ☐ NON

Si oui, ☐ en partie ☐ en totalité

■ TYPOLOGIE DE CLIENTÈLE :

☐ TPE
☐ PME
☐ Grands groupes
☐ Administrations publiques
☐ Collectivités

☐ Autres (précisez) :

■ PRINCIPAUX CLIENTS :

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Cochez la (les) case(s) répondant à la situation de l'entreprise et complétez.

■ FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels pour la sécurité et la santé est-elle conforme aux dispositions de l'article R4121-2 du code du travail ? ☐ OUI ☐ NON

■ PRESTATIONS RÉALISÉES

- Le proposant est-il amené à intervenir sur des prototypes [1] ? ☐ OUI ☐ NON

  Si oui, dans quels domaines/secteurs :

- Le marché d'études porte-il aussi sur des travaux de génie civil ? ☐ OUI ☐ NON

  Si oui, à quelle part de votre CA cela correspond-t-il ? .....

  - Ces travaux font-ils l'objet d'une sous-traitance ? ☐ OUI ☐ NON

    Si oui, ☐ en totalité ☐ en partie Pour quel pourcentage ? .....

  - Ces travaux participent-ils à la solidité ou au fonctionnement de l'ouvrage dans lequel sera intégré l'équipement industriel ? ☐ OUI ☐ NON

  - Ces travaux ont-ils uniquement pour objet de supporter l'équipement industriel sans participer à la solidité ou au fonctionnement de l'ouvrage dans lequel il sera intégré ? ☐ OUI ☐ NON

- Des documents ou des biens appartenant à des tiers sont-ils confiés à l'entreprise ? ☐ OUI ☐ NON

  Si oui, lesquels :

  Valeur moyenne .....

  Valeur maximum .....

- Le proposant pratique-t-il le droit à titre accessoire ? ☐ OUI ☐ NON

  Si oui, bénéficie-t-il de l'agrément nécessaire à cette pratique ? ☐ OUI ☐ NON

- Si des missions sont destinées à des clients étrangers, précisez :

  Les secteurs d'activité :

  La nature des prestations :

  Les pays concernés :

  La part du chiffre d'affaires : .....

(1) on entend par prototype le premier ou l'un des premiers exemplaires permettant de faire les tests de validation des choix de conception et de fabrication avant le lancement des exemplaires de pré-séries.

■ ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

(Joindre un exemplaire des contrats que le proposant élabore ou qui émane de ses clients : cahier des charges, contrat type…

- Les missions acceptées par le proposant font-elles systématiquement l'objet d'une convention écrite passée avec un donneur d'ordre ? ☐ OUI ☐ NON
- Les contrats passés avec les cocontractants (y compris les clients) comportent-ils de façon habituelle des clauses particulières telles que clause pénale, transfert de responsabilité, ou une renonciation à recours ? ☐ OUI ☐ NON

  Si oui, joindre les contrats concernés, nature des prestation :

  Bénéficiaires des clauses : ☐ Les clients ☐ Les sous-traitants ☐ Les fournisseurs
- Le proposant intervient-il de façon habituelle dans le cadre de groupement solidaire ? ☐ OUI ☐ NON
- Lorsque le proposant fait appel à la sous-traitance :

  - Quels sont les domaines/spécialités visés ?

  - Ses sous-traitants sont-ils habituels ? ☐ OUI ☐ NON

    Si oui, sont-ils spécialisés dans leur domaine ? ☐ OUI ☐ NON
  - Quelle est leur origine géographique ?

    ☐ France ☐ Union Européenne ☐ Hors Union Européenne
  - Le proposant vérifie-t-il que ses sous-traitants sont bien assurés ? ☐ OUI ☐ NON

    (Joindre les attestations d'assurance.)
- Lorsque le proposant passe des marchés en tant qu'ensemblier :

  - Depuis combien d'années exerce-t-il ses missions ? .....
  - Exerce-t-il cette activité dans les limites de sa spécialité ? ☐ OUI ☐ NON

POINT ASSURANCES

■ Société d'Assurance garantissant l'entreprise jusqu'à aujourd'hui .....
(dans la mesure du possible, joindre une copie du contrat)

■ Budget assurance Responsabilité civile actuel : .....

■ Ce contrat a-t-il été résilié par l'assureur ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, pour quel motif ?

☐ Résiliation après sinistre ☐ Pour non-paiement de prime ☐ A l'échéance

☐ Autre : .....

■ Litiges et réclamations survenus au cours des cinq dernières années : (y compris faute inexcusable suite à accident du travail ou maladie professionnelle).

Date	Circonstances	Nature C : corporels M : matériel I : Immatériel	Position actuelle du dossier EC : en cours SS : clos sans suite CP : clos avec paiement	Montants	
				Evaluation	Règlements à ce jour

COMMENTAIRES DE L'INTERMÉDIAIRE

■ Liste des contrats souscrits par l'entreprise auprès d'AXA :

■ Eléments complémentaires d'appréciation du risque :

Le proposant reconnait avoir été informé(e) conformément à l'Article 32 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée :

- Du caractère obligatoire des réponses aux questions posées ci-dessus ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou fausse déclaration prévues aux Articles L 113-8 (nullité du contrat) et L 113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances.
- Que les destinataires des données personnelles le concernant pourront être d'une part, les collaborateurs de l'assureur responsable du traitement et, d'autre part, ses intermédiaires, réassureurs, organismes professionnels habilités ainsi que les sous- traitants, missionnés tant en France que dans des pays situés hors de l'Union Européenne.
- Que la finalité du traitement est la souscription, la gestion (y compris commerciale) et l'exécution du contrat d'assurance mais que ses données pourront également être utilisées dans la mesure où elles seraient nécessaires :
  - A la gestion et à l'exécution des autres contrats souscrits auprès de l'assureur ou auprès des autres sociétés du Groupe auquel il appartient.
  - Dans le cadre de traitements mis en œuvre par l'Assureur dont l'objet est la recherche et le développement pour améliorer la qualité ou la pertinence de ses futurs produits d'assurance et offres de services.
- Que, en sa qualité d'assureur, il est fondé à effectuer des traitements de données relatives aux infractions, condamnations et mesures de sûreté soit au moment de la souscription du contrat d'assurance, soit au cours de son exécution ou dans le cadre de la gestion de contentieux conformément à l'autorisation unique donnée par la CNIL en date du 23 Janvier 2014.
- Que, en sa qualité d'organisme financier, l'assureur est soumis aux obligations légales issues principalement du Code Monétaire et Financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme et, que à ce titre, il met en œuvre un traitement de surveillance des contrats pouvant aboutir à la rédaction d'une déclaration de soupçon ou à une mesure de gel des avoirs conformément à l'autorisation unique donnée par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) le 16 Juin 2011.
- Que ses données personnelles pourront également être utilisées dans le cadre d'un traitement de lutte contre la fraude à l'assurance que la CNIL a autorisé l'assureur à mettre en œuvre conformément à l'autorisation unique en date du 17 juillet 2014 ; ce traitement pouvant conduire, le cas échéant, à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.
- Qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès d'AXA, Service Information Clients, 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex pour toute information le concernant.

Des garanties sont prises par Axa pour assurer un bon niveau de protection des données à caractère personnel. En se rendant sur le site axa.fr à la rubrique « données personnelles », il trouvera plus de détails sur la finalité de ces accessibilités aux données, les pays de localisation des destinataires et sur les garanties de sécurité prises.

Il peut également demander une communication de ces renseignements par voie postale en s'adressant à « AXA – Service Information Client – 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex ».

Fait à ..... le .....

Le proposant	Pour la société, l'intermédiaire

Réf. 964305 03 2017 SGI

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre
AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309
Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex
Juridica. S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles
Siège social : 1, place Victorien Sardou 78160 Marly le Roi
Entreprises régies par le Code des assurances

réinventons / notre métier